



PROJET DE DOUBLEMENT DE L'ÉCLUSE DES FONTINETTES

Atelier « Aménagement du projet et environnement »

Arques – 12 novembre 2024



Co-financé par l'Union européenne
Réseau transeuropéen de transport (TEN-T)

L'auteur de cette publication en est le seul responsable. L'Union européenne ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui y figurent.

Objectifs de l'atelier

- **Rappeler le projet de doublement de l'écluse des Fontinettes**
- **Présenter son insertion et ses effets locaux**
- **Travailler à renforcer l'insertion locale du projet**
- **Répondre aux questions des participants**
- **Compiler les remarques et les contributions**

Déroulé de l'atelier

20 min

La concertation
et le projet

+
échanges

40 min

L'insertion locale et
environnementale du
projet

+
échanges

50 min

Temps d'atelier

+
Mise en commun

Un cadre partagé pour nos échanges

Bienveillance et écoute

- Entre toutes les personnes présentes, intervenants et public

Argumentation et accessibilité des propos

- Seuls les points de vue argumentés alimentent la concertation
- Les porteurs de projet veillent avoir un langage non technique

Maîtrise des temps de parole

- Chacun veille, à porter des contributions et des réponses concises afin de laisser circuler la parole et la d'assurer la diversité des expressions

Un cadre partagé pour nos échanges

Transparence

- Chacun est invité à se présenter en prenant la parole
- Un compte rendu de la réunion est effectué et publié afin d'assurer la traçabilité des échanges

Suivi et diversité des modes d'expression

- Pour les questions qui n'auront pas pu avoir de réponse au cours de la réunion, nous vous invitons à les verser sur la plateforme participative de la concertation

Projet de doublement de l'écluse des Fontinettes

La concertation préalable

Un processus placé sous l'égide de la CNDP

VNF a saisi le 22/05/24 la CNDP pour la désignation de garant et ou garante dans le cadre d'une concertation volontaire



MA PAROLE A DU POUVOIR

La CNDP a par décision du 5/06/24 et du 4/09/24 désignés comme garante et garant:

Anne-Marie ROYAL

anne-marie.royal@garant-cndp.fr

Alexis FAVRE-GILLY

alexis.favre-gilly@garant-cndp.fr

La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

AUTORITÉ

Habilitée à prendre des décisions en son nom propre



ADMINISTRATIVE

Institution publique



INDÉPENDANTE

Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique



Elle défend un droit :

« Toute personne a le droit [...] d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

Article 7 de la Charte de l'Environnement
– rendue constitutionnelle en 2005

Un droit qui sert à quoi ?

A débattre du bien fondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

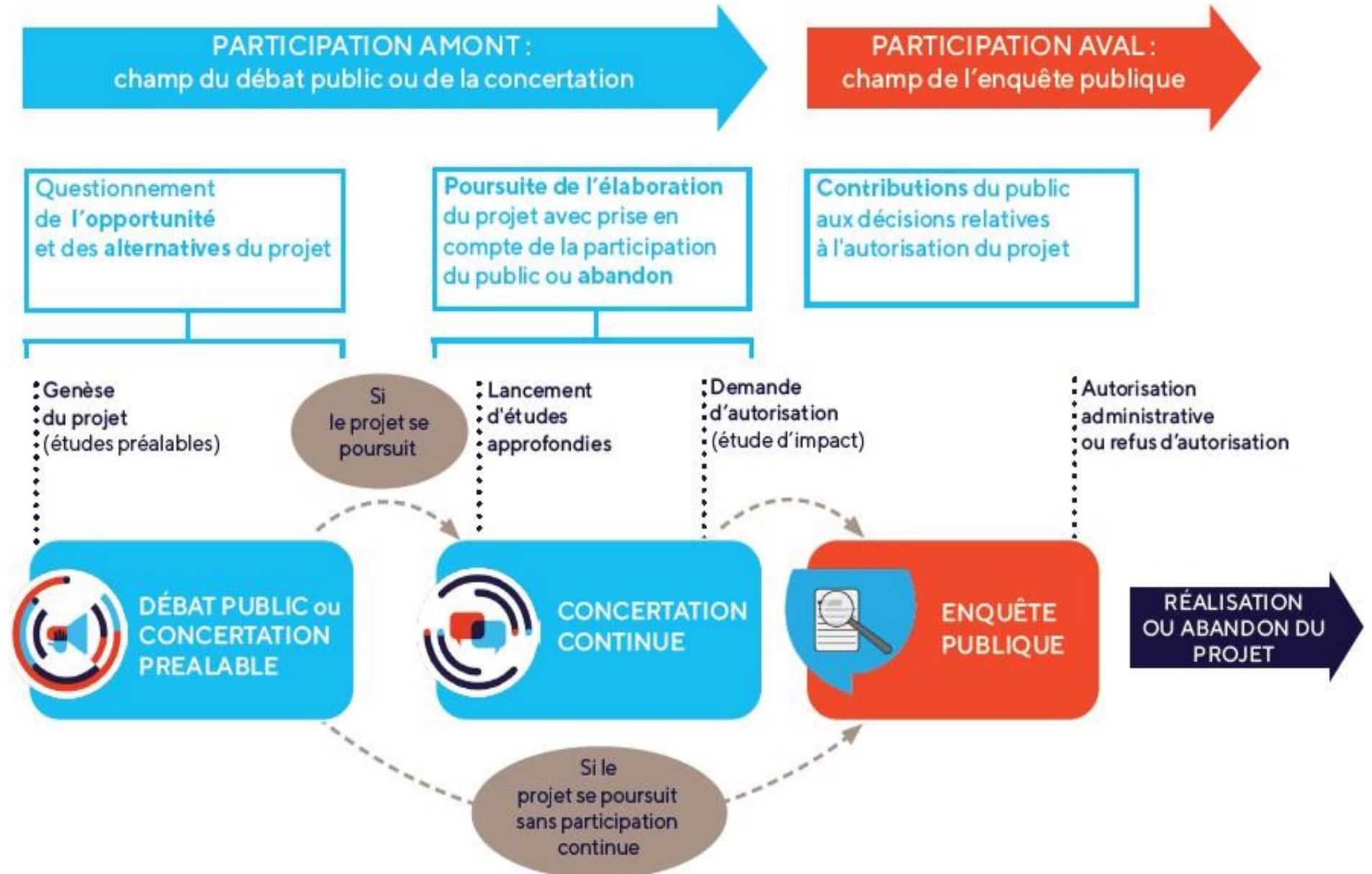
A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, des les réduire ou de les compenser

À quelles conditions ?

A permettre l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps

La CNDP : pour quoi faire ?



Les 6 principes de la CNDP



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes
les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-vis
du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative
des contributions,
et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions
ont le même poids,
peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre
de tous les publics

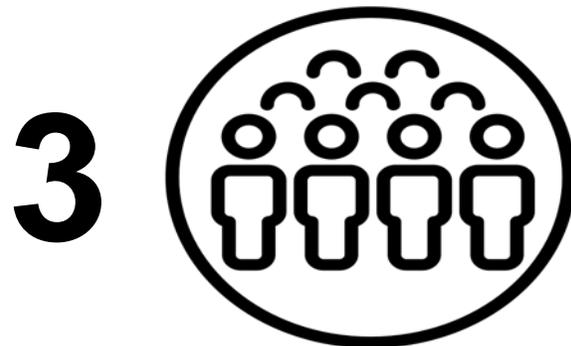
La concertation préalable, et après ?



Les tiers garants publient le bilan de la concertation préalable



Le responsable du projet répond aux enseignements de la concertation



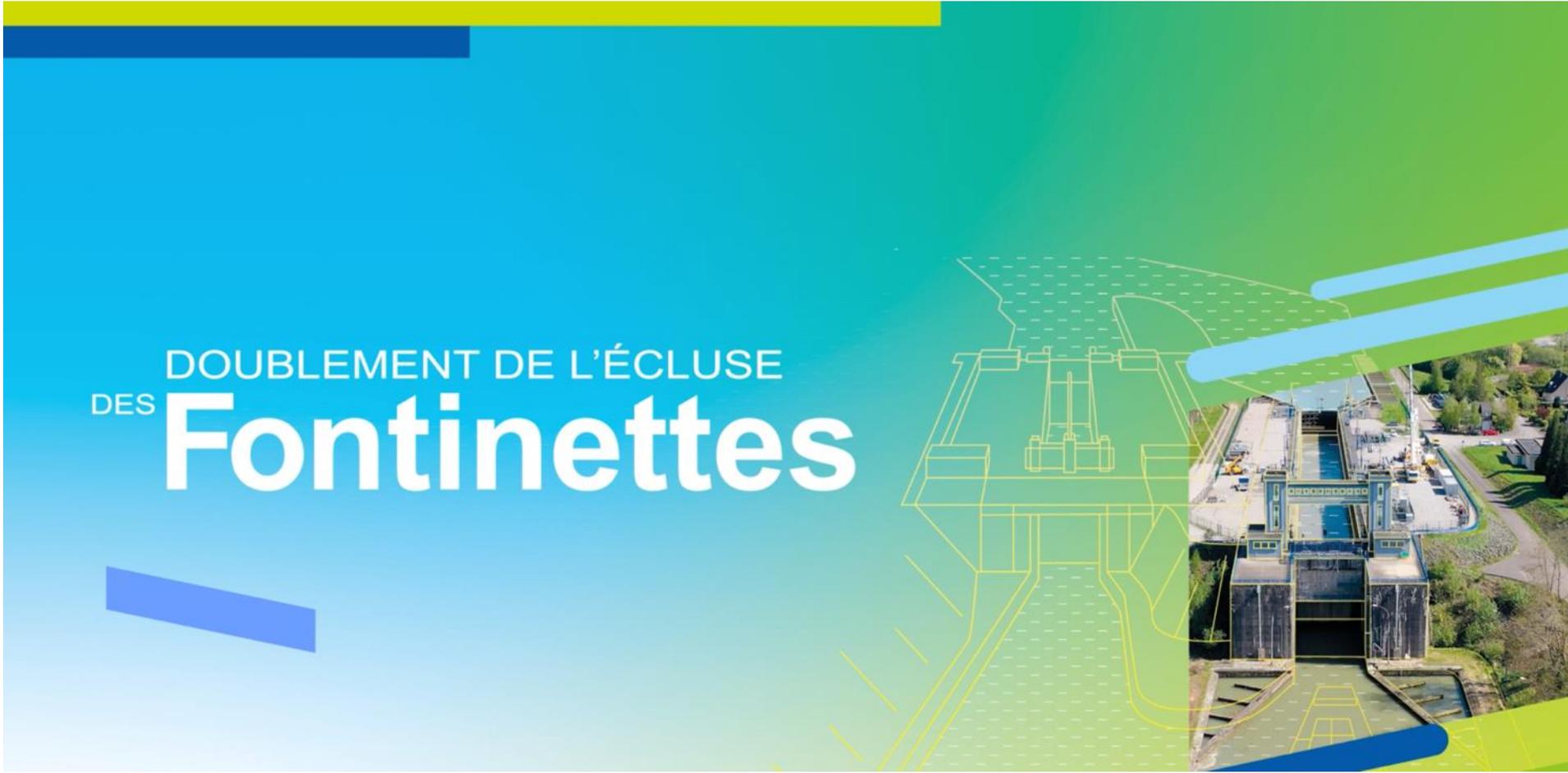
La Commission nationale rend un avis sur la qualité de cette réponse



Si le projet se poursuit, la concertation avec le public se poursuit également, sous l'égide d'un garant de la CNDP
60% des projets ont évolués suite à cette concertation

Projet de doublement de l'écluse des Fontinettes

Les grandes lignes du projet



DOUBLEMENT DE L'ÉCLUSE
DES
Fontinettes

Les sujets déjà abordés précédemment

- Les impacts sur le site classé
- Les enjeux de valorisation du site classé et de l'ancien canal d'aménagé
- L'articulation du projet avec l'Eurovéloroute n°5
- Les cheminements sur le site, pendant le chantier et après la mise en service
- Les impacts faune-flore
- Les impacts du chantier

Projet de doublement de l'écluse des Fontinettes

Temps d'échange

A vous la parole !

Projet de doublement de l'écluse des Fontinettes

Le futur site des Fontinettes

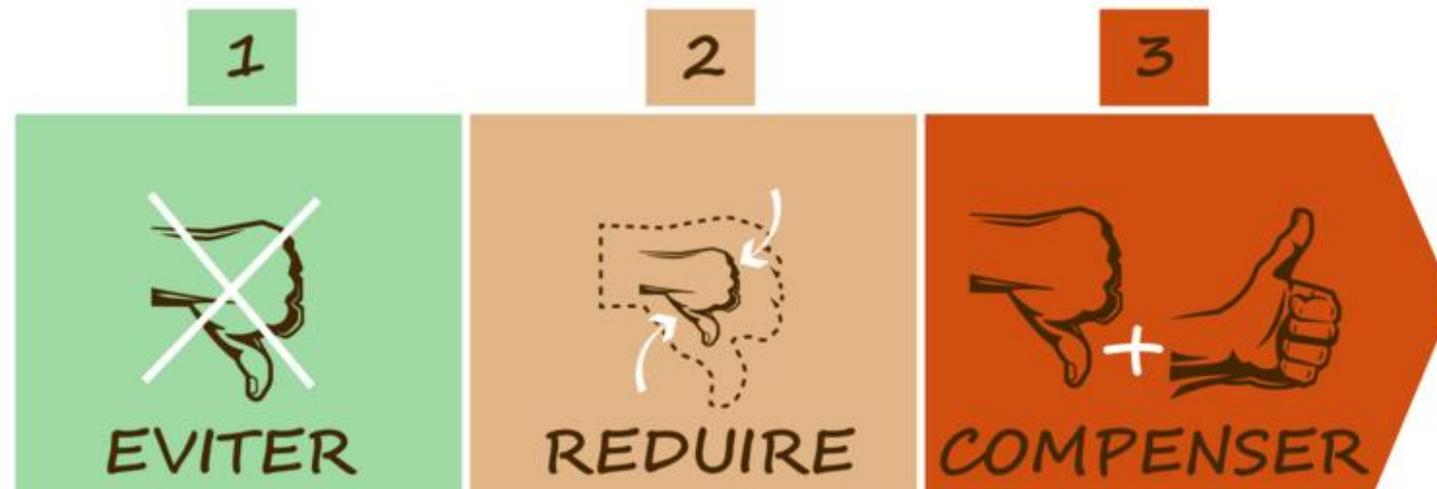
Les enjeux environnementaux

Prise en compte des impacts environnementaux du projet

LA MISE EN PLACE DE LA DÉMARCHE ERC

Analyse des incidences du projet sur le milieu en phase travaux et en phase exploitation au fil de la conception :

- l'**évitement** permet de ne pas impacter et donc d'assurer l'absence de dégradation du milieu par le projet,
- la **réduction** permet ensuite de limiter les impacts et donc d'atténuer les effets négatifs du projet sur l'environnement,
- en dernier recours, la **compensation** intervient si des impacts significatifs demeurent malgré la recherche d'évitement et de réduction.



État initial biodiversité

- Des inventaires écologiques ont été réalisés sur la flore et la faune lors de 3 années d'inventaire en 2020, 2022 et 2024



Projet de doublement de l'écluse des Fontinettes (59)

Diagnostic et hiérarchisation des enjeux écologiques (faune, flore, habitats) et caractérisation de zone humide

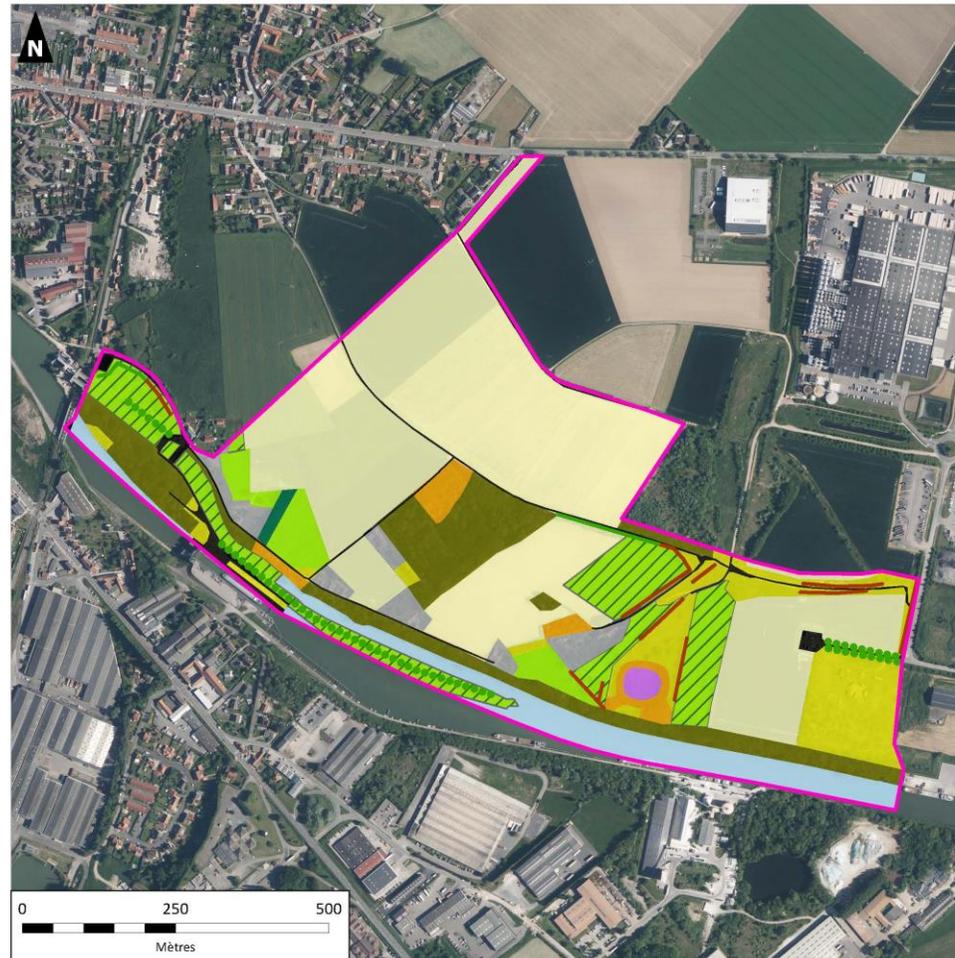
Carte des Habitats

Aires d'étude

■ Secteur d'étude

Habitats (Corine Biotope)

- Alignement d'arbres (CB 84.1)
- Haie arbustive (CB 84.2)
- Haie haute (CB 84.2)
- Bosquet et bande boisée (CB 84.3)
- Canal et ses abords (CB 24.4x53x87.1)
- Champ cultivé (CB 82.1)
- Fourrés (CB 31.81)
- Friche herbacée (CB 87.1)
- Habitation/jardin (CB 85.3)
- Plantation d'arbres (CB 83.325)
- Prairie de fauche (CB 38.2)
- Prairie pâturée (CB 38.1)
- Roselière (CB 53.11)
- Zone urbanisée / artificialisée



Etat initial

- Les principaux habitats impactés par le projet sont présentés ci-dessous:



Etat initial

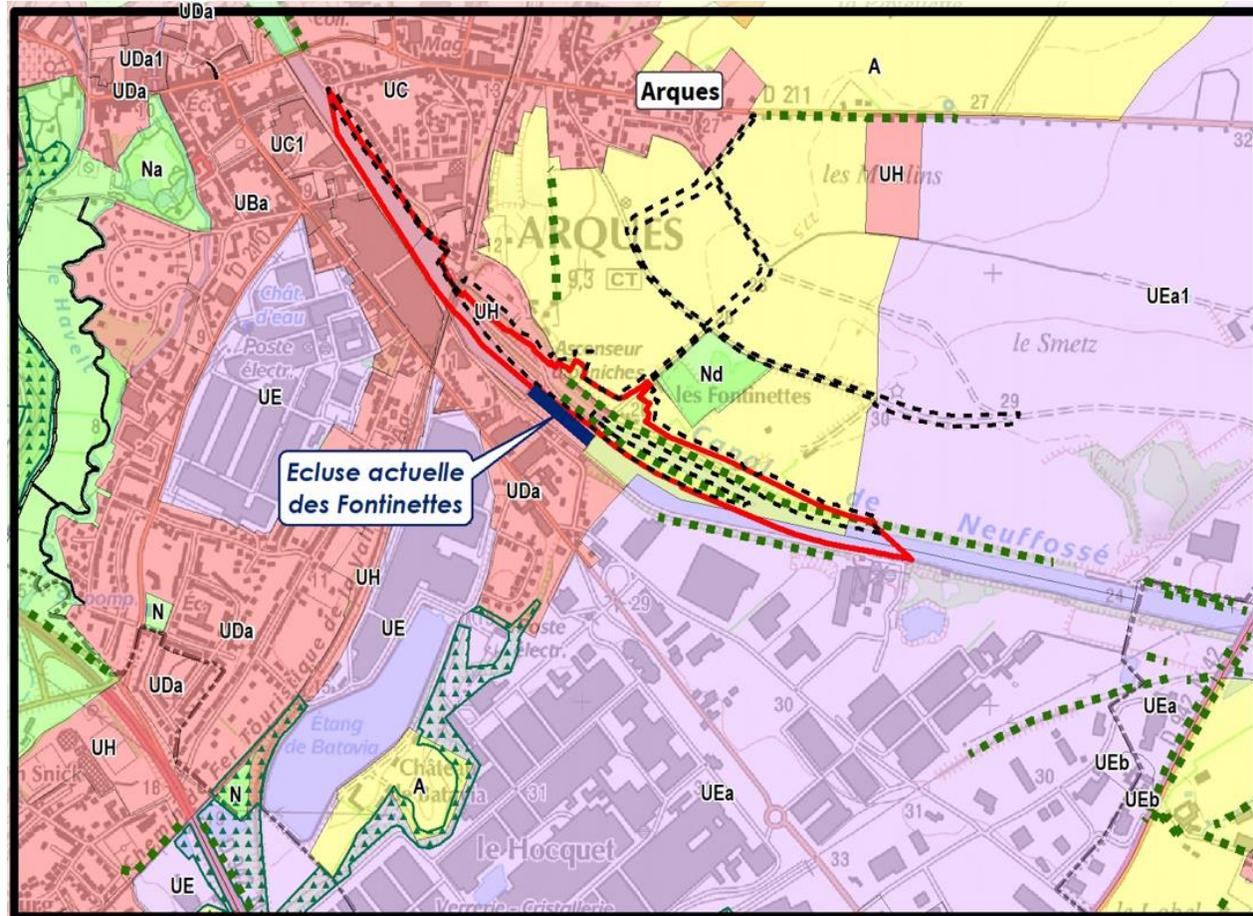
- Des enjeux ont été mis en évidence concernant la flore et la faune avec la présence d'espèces protégées ou patrimoniales
- Concernant la faune, les enjeux les plus importants concernent les oiseaux et les chauves-souris



Les impacts environnementaux du projet

EVITEMENT ET RÉDUCTION GÉOGRAPHIQUE

- Evitement des zones boisées et naturelles
- Évitemment briqueterie et zones humides
- Évitemment projet urbain et pont rail
- Limitation de l'impact site classé
- Limitation de l'emprise sur les terres agricoles – Bassin d'épargne intégrés
- Choix d'accès à venir
- Mutualisation EV5 sur emprise projet



Zonages du PLUi d'Arques

- Zones à vocation urbaine
- Zone urbaine à vocation économique
- Zones à urbaniser
- Zones agricoles
- Zones naturelles

- Espace boisé classé
- Espace boisé à protéger article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Eléments de paysage à préserver (Haie) article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Emplacements réservés

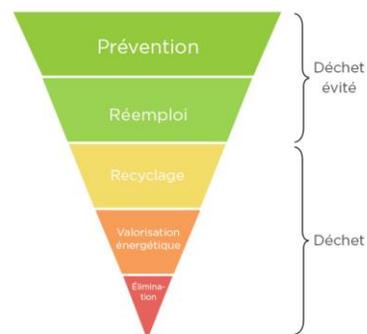
- Aire d'étude
- Emprise du projet définitif
- Emprise du projet zone tampon
- Limites communales
- Limites départementales

Les impacts environnementaux du projet

EVITEMENT ET RÉDUCTION TECHNIQUE

Exemples pistes d'éco-conception étudiées :

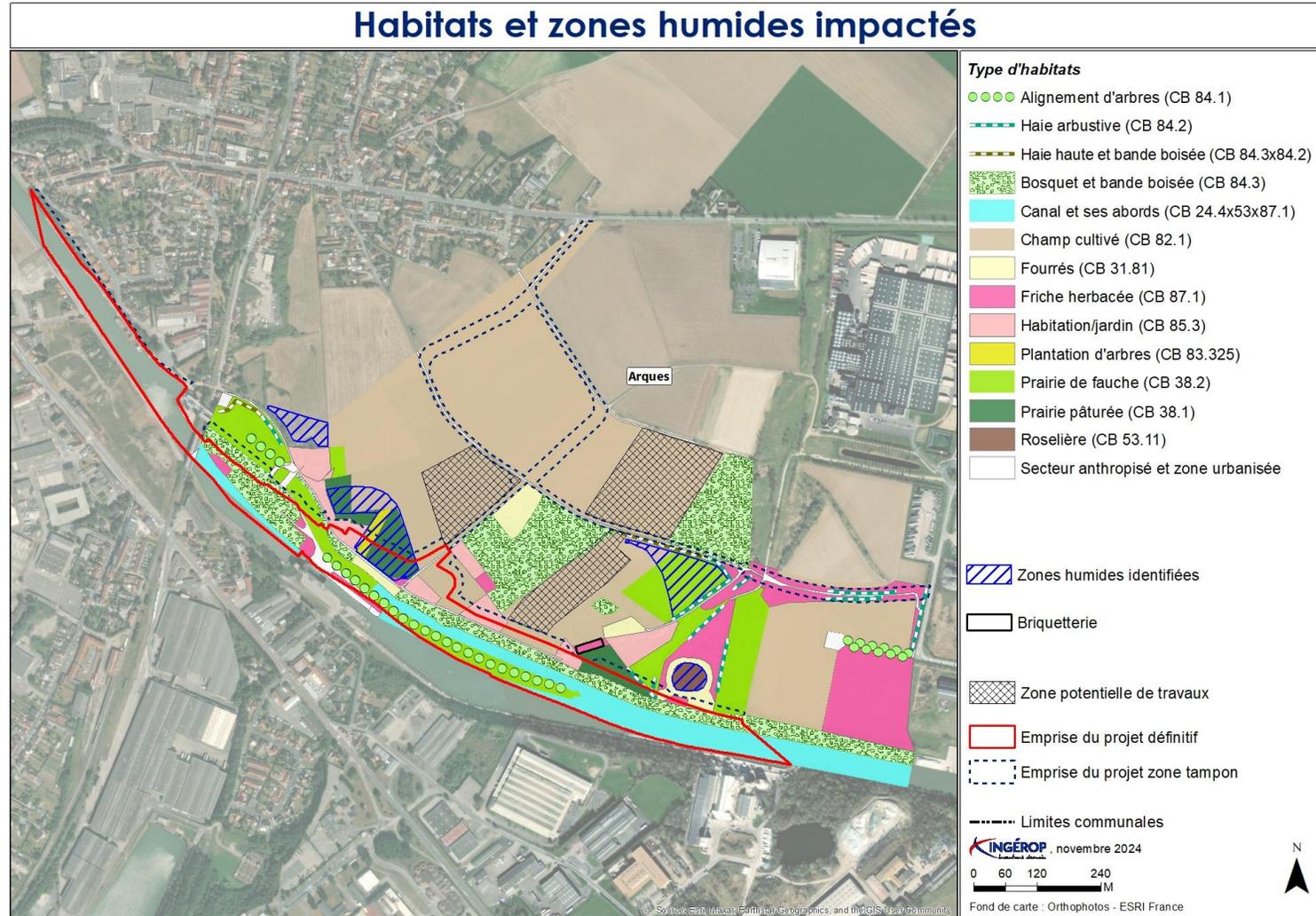
- Économie de matériaux
- Matériaux bas carbone (béton, acier)
- Panneaux photovoltaïques
- Économie d'énergie (station de pompage, porte aval)
- Assainissement
- Valorisation des délaissés
- Phase chantier - Gestion des terres
- Etc...



Les impacts environnementaux du projet

IMPACTS SUR LE MILIEU NATUREL

- sur des milieux, des zones humides, des espèces protégées et/ou leurs habitats
- mesures d'évitement mises en place
- impacts résiduels significatifs sur certaines espèces ou leurs habitats (ex : bande boisée bordant le canal qui ne peut être évitée)



Compensations au droit du site

- Plantations alignement et berges (nouvelles)
- Végétalisation des délaissés
- Aménagement briqueterie
- Nichoirs
- Remise en état post-travaux



- ➔ **Recherche de terrains de compensation ex-situ**
- ➔ **Recherche d'équivalences fonctionnelles pertes / gains**

Avec les orientations suivantes :

- Milieux correspondant aux milieux et espèces impactés (avec mutualisation lorsque possible)
- À proximité des secteurs impactés
- Hors zone d'exploitation agricole
- Pour zone humide : de préférence au sein des zones à restaurer du SDAGE

Les compensations écologiques – sites étudiés



Périmètre d'étude

Etang de Batavia

Smetz

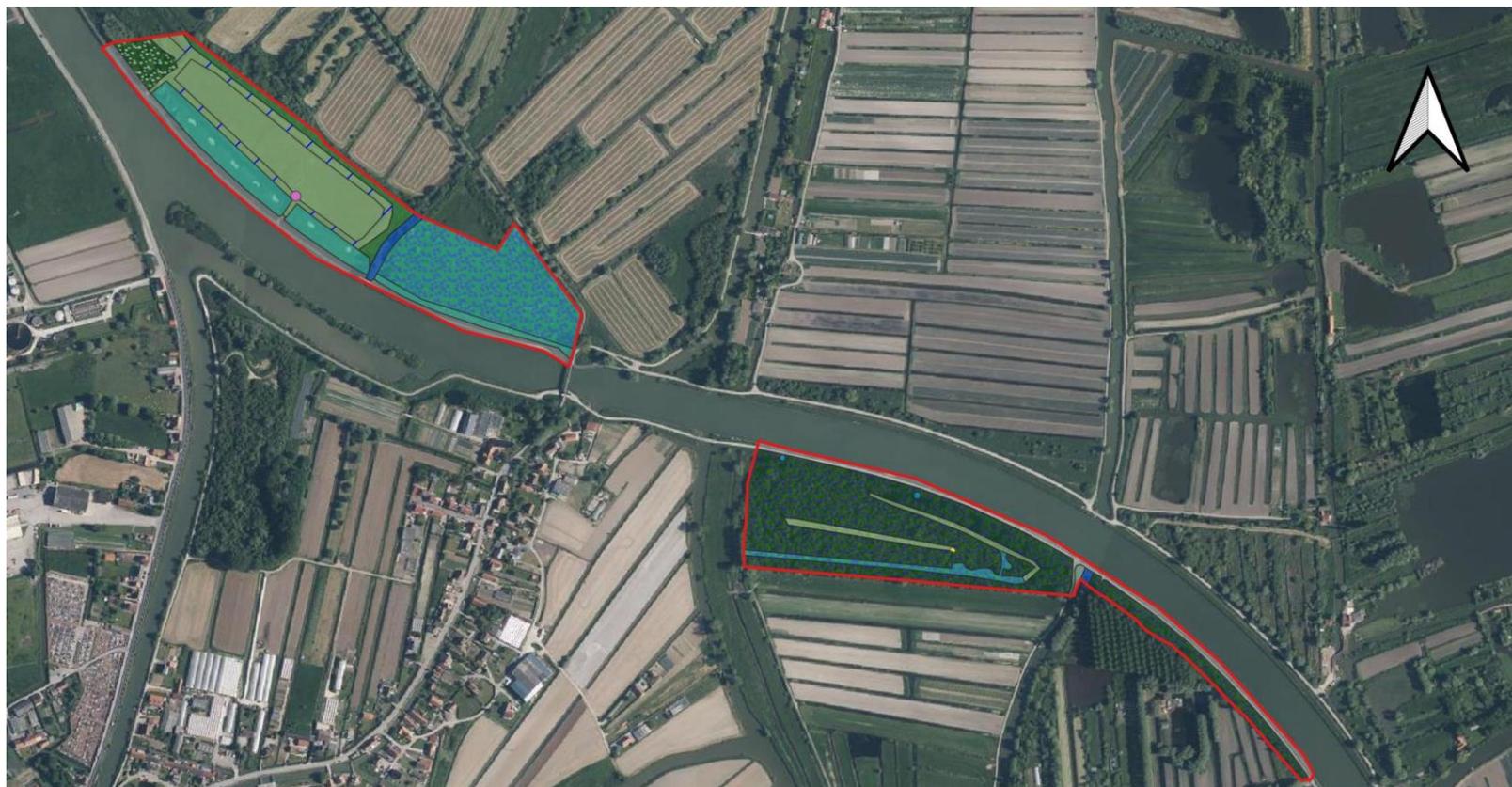
Marais de la princesse

Sources : ESRI, IGN
Orthophoto
CDC Biodiversité AGHDF

0 0,5 1 km

3 secteurs
comportant 6
sites ont été
pré-identifiés
pour la
compensation

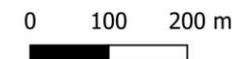
Les compensations écologiques – état initial des sites



Mesures compensatoires Marais de la Princesse

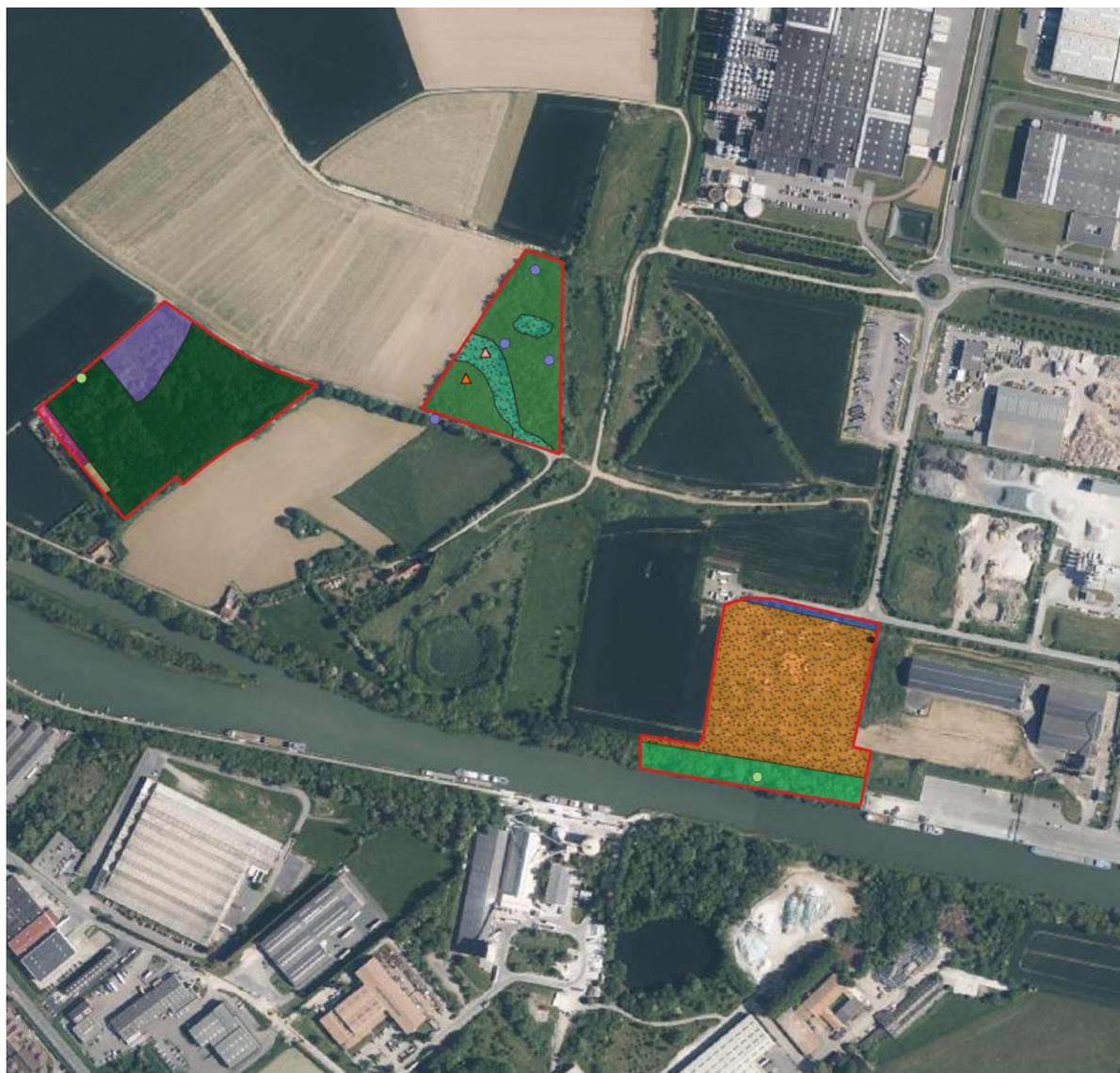
- | | | |
|--------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| Périètres du site | E5.42 Mégaphorbiaie | J. Chemin de halage |
| EEE | E5.43 Ourlet nitrophile | J2.4 Petite maison en tôle |
| Buddleja davidii | E5.43 Ourlet nitrophile fauché | J5.41 Canal |
| Habitats | G1.1 Boisement à Salix alba | C1.6 Mare forestière à sec |
| C3.51 Berges | G1.1 Boisement nitrophile rivulaire | |
| D5.11 Phragmitaies | G5.2 Petit boisement anthropique | |

Sources : ESRI, IGN
Orthophoto
CDC Biodiversité AGHDF





Les compensations écologiques – état initial des sites



Habitats - SMETZ

- Périmètre des sites
- Flore patrimoniale
 - ▲ *Dactylorhiza fuchsii*
 - ▲ *Stachis palustris*
- EEE
 - *Reynoutria japonica*
 - *Robinia pseudoacacia*
- Habitats
 - E5.1 Ancienne prairie enfrichée
 - E5.1 x E5.42 Alternance de mégaphorbiaie et de friches rhizomateuses
 - F3.11 Fourrés nitrophiles composés de Ronces et d'Orties
 - G1.C Boisement nitrophile et anthropique
 - G5.1 Alignement de *Robinia pseudoacacia* et *Ulmus minor*
 - G5.2 Petit boisement anthropique à *Salix alba*, *Robinia pseudoacacia* et *Fraxinus excelsior*
 - I1.52 Friche herbacée
 - I2.2 Jardin domestique
 - J6.5 Amas de déchet
 - G5.1 Alignement d'arbres

Sources : ESRI, IGN
 Orthophoto
 CDC Biodiversité AGHDF
 0 100 200 m



Les compensations écologiques – état initial des sites



Habitats - Batavia

- Site A
- Habitats**
- E5.1 x J5.3 Friche rhizomateuse sur berges artificielles
- J1.3 Bâtiment
- J1.3 Buse
- J4.2 Route
- J4.2 Route et piste cyclable
- J5.31 Plan d'eau mésotrophe artificiel

Sources : ESRI, IGN
 Orthophoto
 CDC Biodiversité AGHDF
 0 25 50 m



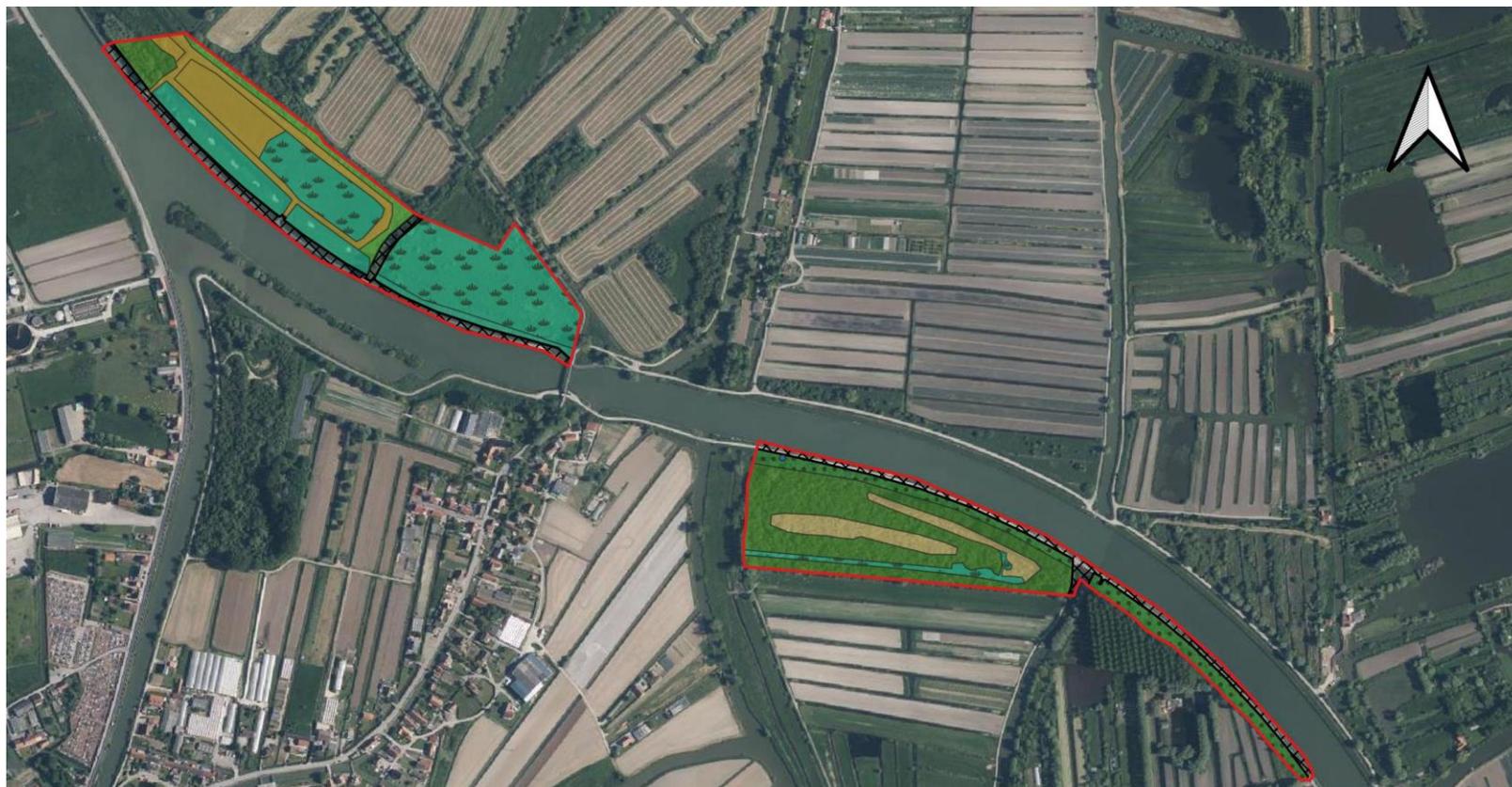
1ères orientations sur le choix du site de compensation

Les critères retenus sont les suivants :

- Sites favorables à l'accueil des espèces impactées, après mesures de restauration ;
- Plus-value à apporter au site ;
- Proximité des secteurs impactés ;
- Usages : hors zone d'exploitation agricole en accord avec la décision du préfet ;
- Surface assez grande pour être fonctionnelle;
- Au sein des zones à restaurer du SAGE pour la compensation zones humides ;

→ Orientation préférentielle vers le Marais de la Princesse

Les compensations écologiques – mesures envisagées



Mesures compensatoires Marais de la Princesse

- | | |
|--|--|
| Périmètres du site | Réouverture et diversification des abords de chemins |
| Mesures compensatoires | Sans action |
| Aucune action | Gestion extensive de l'alignement d'arbres |
| restauration de mares forestières | Gestion extensive des roselières |
| Restauration des mégaphorbiaies | Gestion extensive et diversification du boisement |
| Réouverture des ourlets nitrophiles et création d'éclaircies | Restauration de milieux prairiaux |

Sources : ESRI, IGN
Orthophoto
CDC Biodiversité AGHDF

0 100 200 m



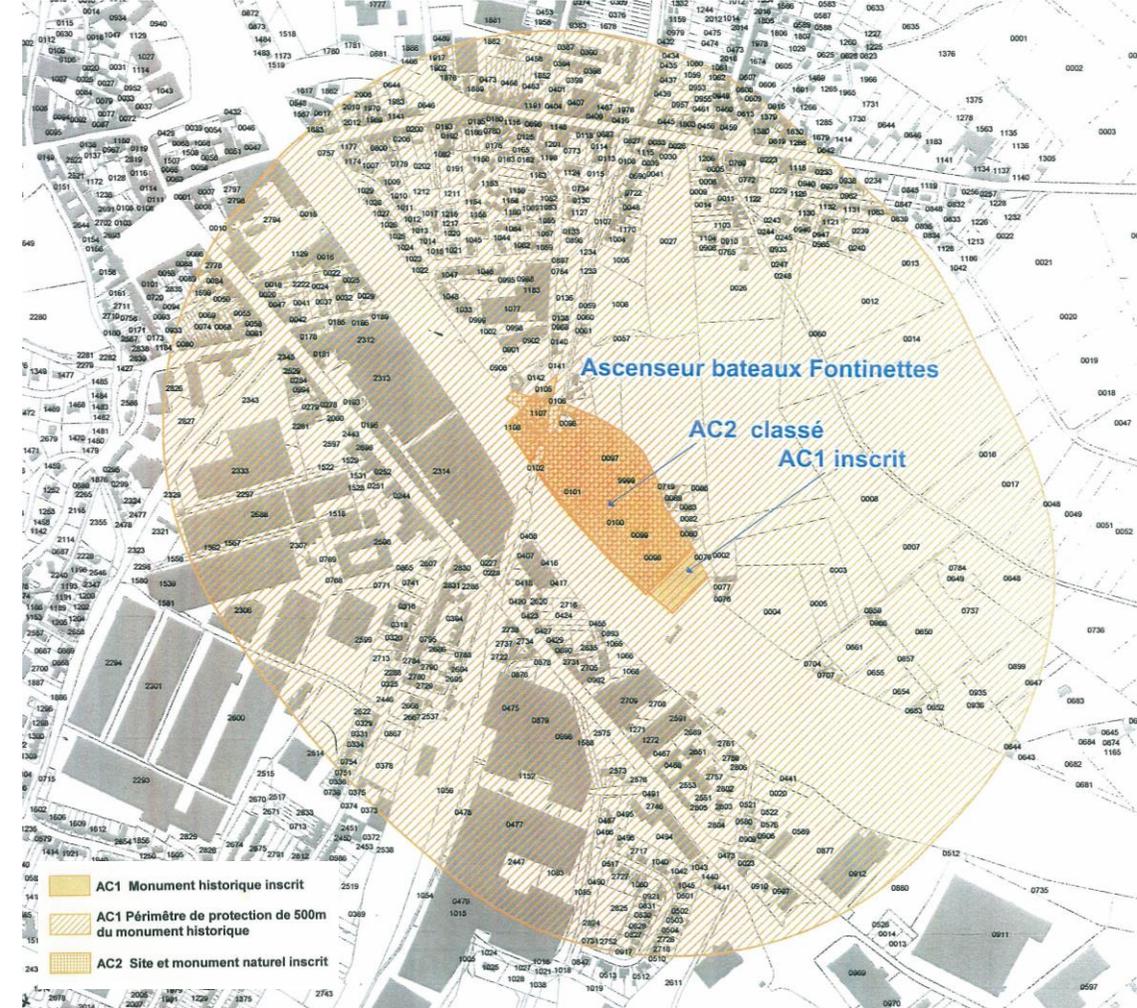
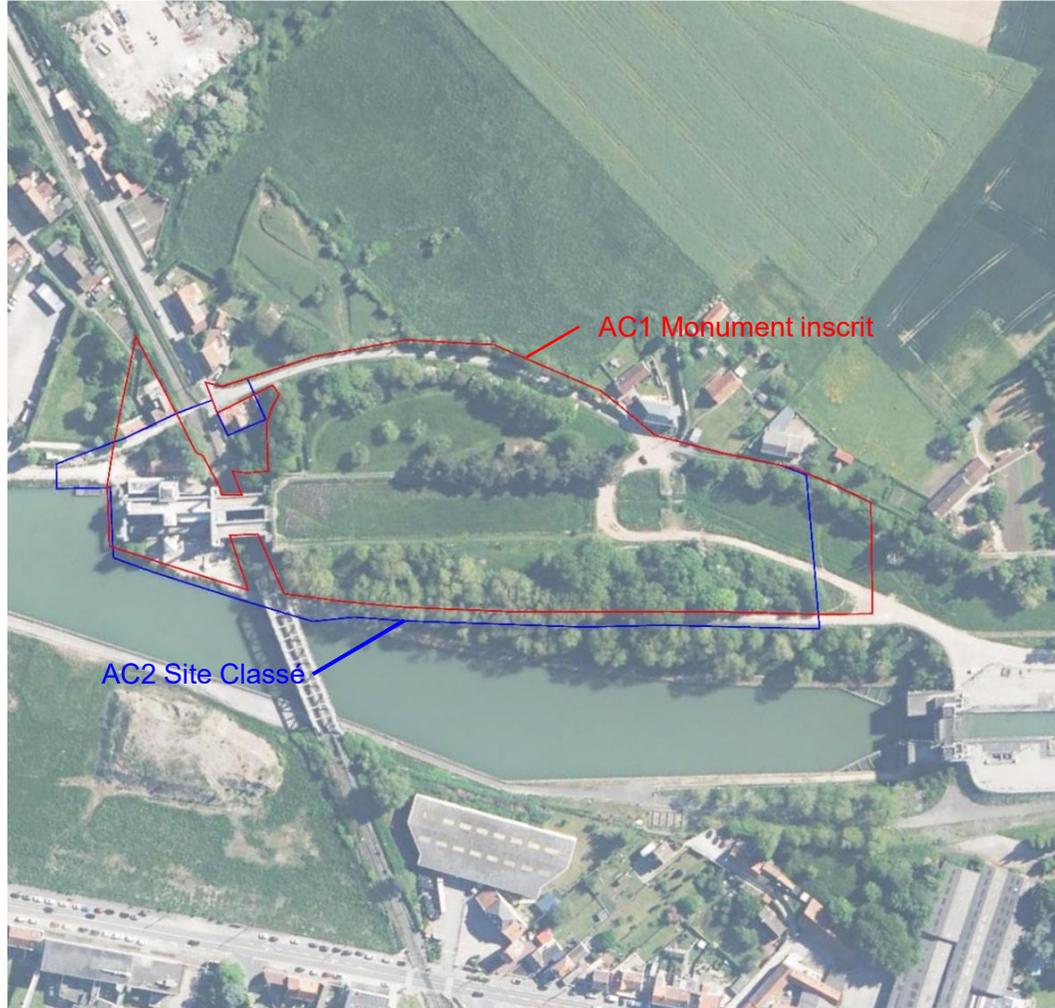
Projet de doublement de l'écluse des Fontinettes

Le futur site des Fontinettes

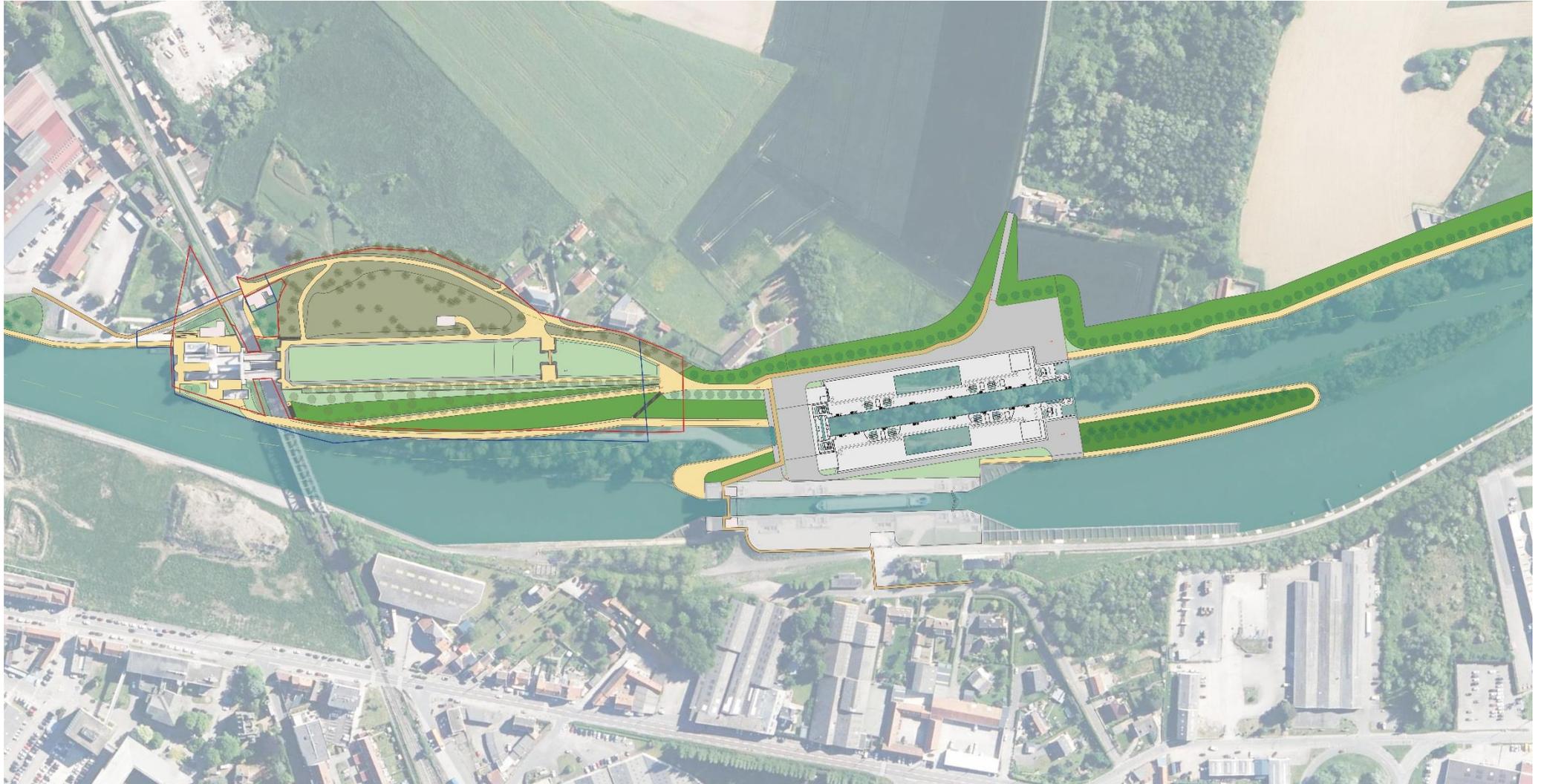
L'aménagement envisagé pour le site

Le site inscrit

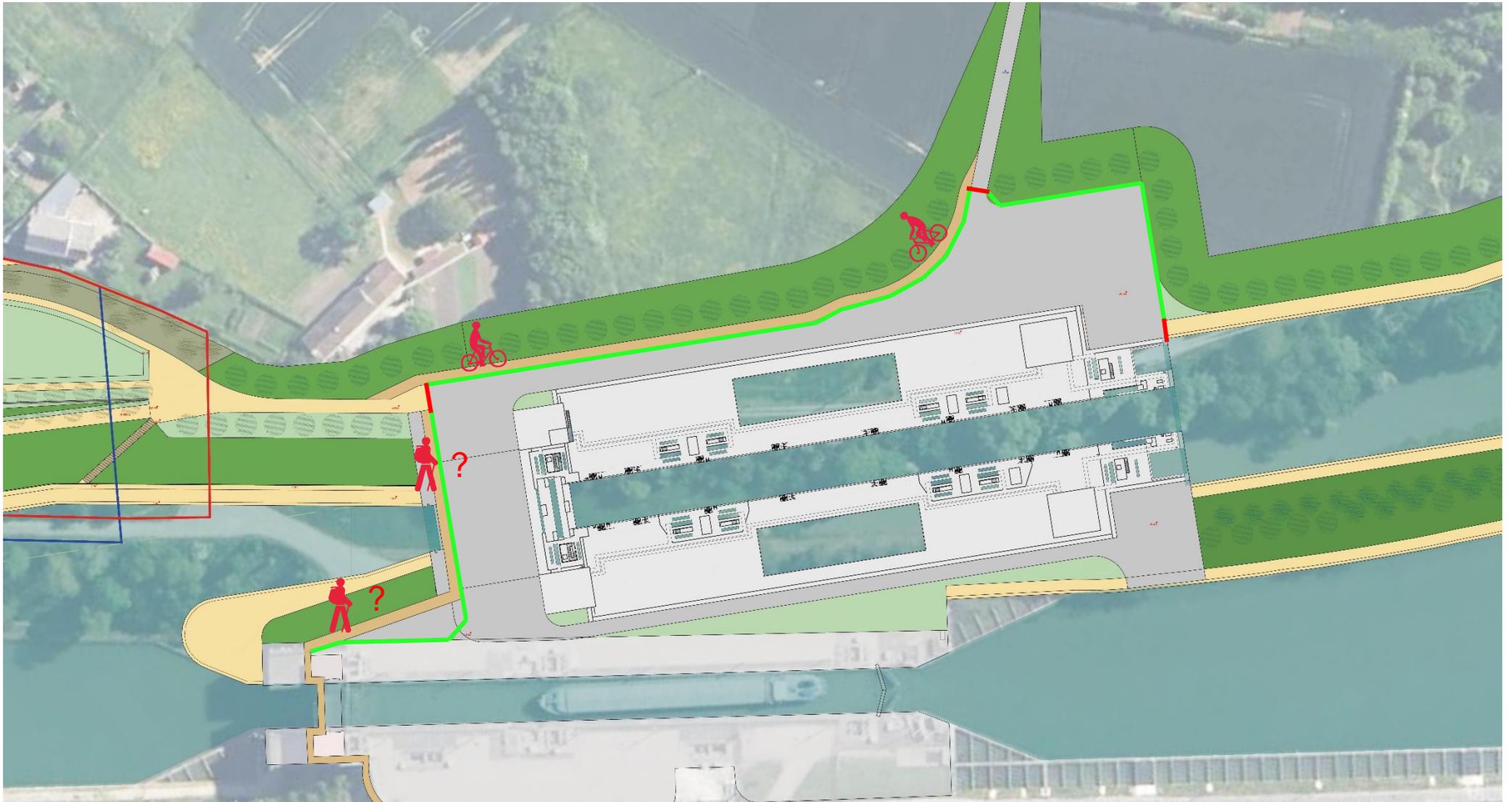
Monument historique (2014) et « Monument naturel » (site classé en 1987)



Superposition avec les limites des sites protégés



Mise en sécurisation du site éclusier





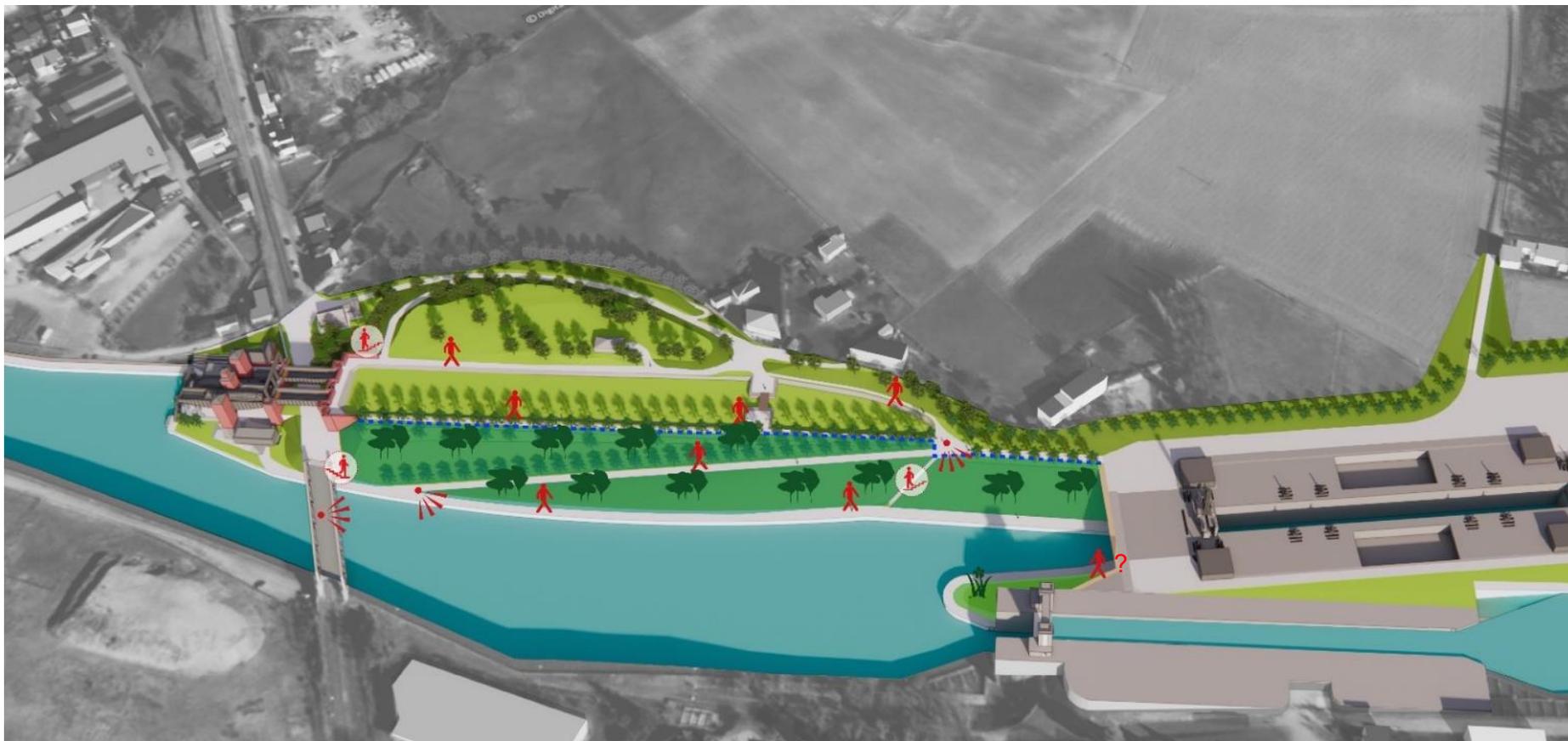
Nouveau talus en limite Sud du site inscrit

Deux alignements principaux structurent la composition



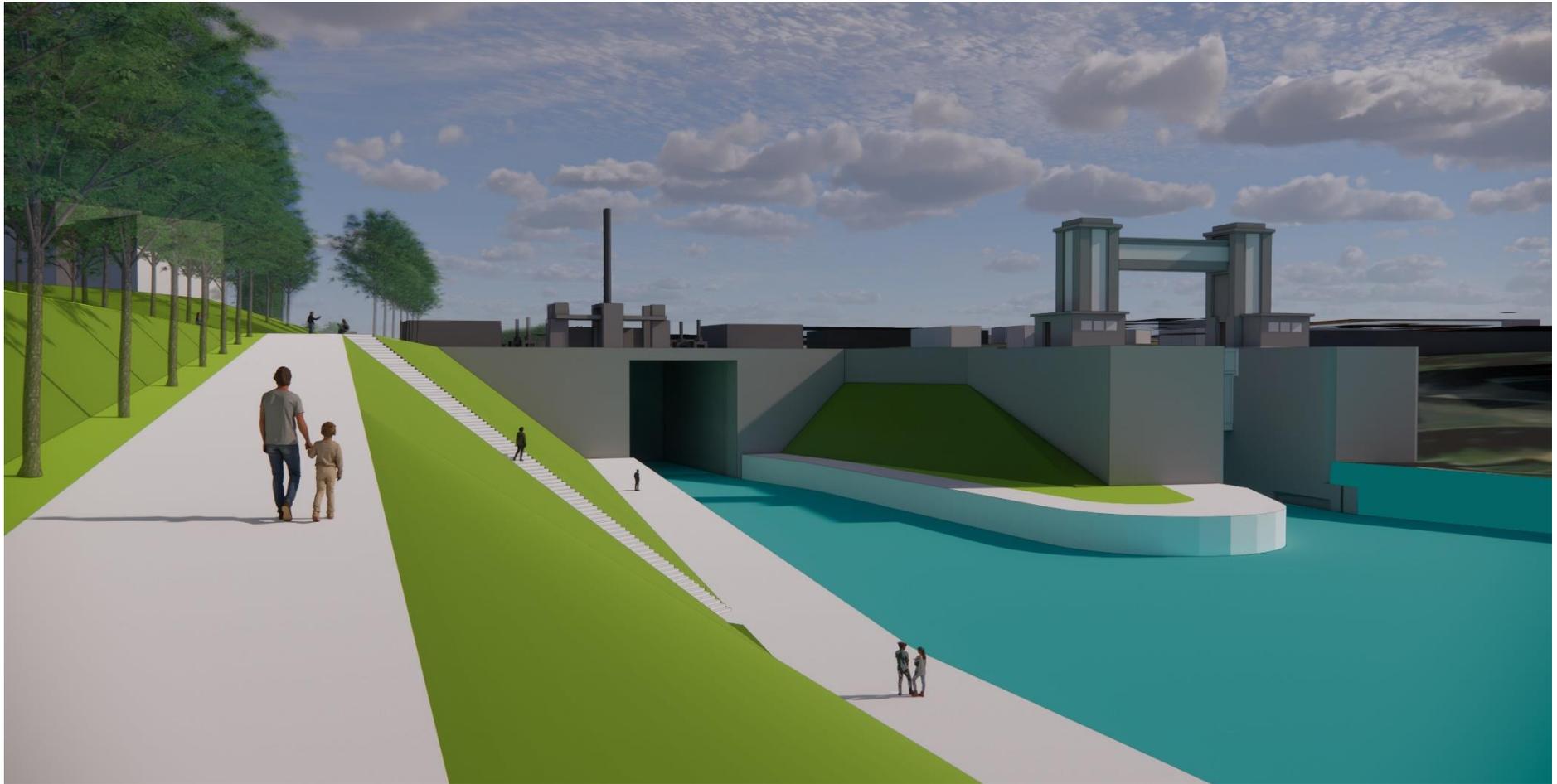
Au-delà de l'ascenseur; promenade dans le site inscrit

Promenades dans un « monument naturel » démultiplié



Promenade dans le site classé

Accès des piétons au canal d'amenée - un dialogue des ouvrages d'art fluviaux



Promenade dans le site classé

Vue du canal d'amenée depuis le belvédère des 2 écluses



Promenade dans le site classé

Un canal d'amenée plus lisible, ouvert aux usages de détente



Projet de doublement de l'écluse des Fontinettes

Temps d'échange

A vous la parole !

Projet de doublement de l'écluse des Fontinettes

Réflexion collective

Temps de travail par table

- Comment renforcer l'insertion locale du site sur le territoire ?

	+ du projet	- du projet	Idées complémentaires	Questions
Secteur ascenseur à bateaux				
Site classé / ancien canal d'Amenée				
Cheminements / circulations				
Site éclusier				
Impacts écologiques				
Autres ?				

Projet de doublement de l'écluse des Fontinettes

Restitution et échanges

Projet de doublement de l'écluse des Fontinettes

Les prochains rendez-vous

Les prochains rendez-vous



Les visites de site – à l'écluse des Fontinettes – sur inscription

- 13 novembre de 14 h30 à 16h
- 16 novembre de 14h30 à 16h

Le webinaire – en ligne – le 14 novembre à 10h

Présences locales :

Marché de Saint-Omer – le 16 novembre matin

La permanence locale – *Sur rendez-vous* – le 13 novembre à l'ascenseur à bateaux

La réunion de restitution de la concertation – à l'Hôtel de Ville d'Arques – le 21 novembre à 18h

Programme et inscriptions ici



Tout au long de la concertation

La plateforme de contribution

<https://www.registre-numerique.fr/vnf-doublement-fontinettes/>

Le mail du projet
doublement-fontinettes@vnf.fr

Les contacts de la garante et du garant

- anne-marie.royal@garant-cndp.fr
- alexis.favre-gilly@garant-cndp.fr



MA PAROLE A DU POUVOIR

La plateforme de la concertation



Merci de votre participation